

COLLEGE ST REGIS – ST MICHEL

2, rue Abbé-de-l'Epée – 43000 Le Puy-en-Velay Tél : 04 71 07 20 80

http://www.college-st-regis.fr - email : contatc@college-st-regis.fr

Information aux parents des élèves de 3^{ème} qui ne participent pas au séjour à Strasbourg et Bruxelles

Madame, Monsieur,

Pendant la semaine du 14 au 18 avril 2025, les élèves de Troisième qui ne participent pas au séjour proposé aux élèves des classes de troisième, peuvent faire le choix de participer à une séquence de découverte en milieu professionnel. La convention est alors à rendre pour le lundi 7 avril au professeur principal. Les autres élèves auront des cours et des activités pédagogiques cette semaine-là.

La journée de classe débutera à 8h50 pour se terminer à 16h10 le lundi, et à 15h05 les autres jours, avec possibilité d'accueil dès 8h et après 15h05.

Le programme précisant l'organisation des journées du 14 au 18 avril 2025 sera donné aux élèves le lundi 14 avril en première heure.

Nous vous demandons de compléter le coupon-réponse afin d'indiquer les autorisations que vous accordez à votre enfant durant cette semaine-là.

Avec	nos	cordial	es sa	lutations	

	Madame Berger, responsable de nivea
	COUPON A REMETTRE AU PROFESSEUR PRINCIPAL LE LUNDI 07 AVRIL 2025
	Nous soussignés, Madame, Monsieur.
Parents	deen classe de
	Autorisons notre enfant à moduler sa présence au collège* la semaine du 14 au 18 avril 2025 comme indiqué dans

Autorisons notre enfant à moduler sa présence au collège* la semaine du 14 au 18 avril 2025 comme indiqué dans le tableau ci-après (veuillez cocher les cases qui correspondent aux autorisations accordées):

		MATIN			AP	RES - MID	<u>I</u>	
	Rentrée	Rentrée	Sortie	Rentrée	Sortie	Sortie	Sortie	Sortie
	8h00	08h50	11h35	13h25	15h05	16h10	17h00	17h50
<u>LUNDI</u>								
14/04/25	••••		••••	••••			••••	
<u>MARDI</u>								
<u>15/04/25</u>								
MERCREDI								
<u>16/04/25</u>								
<u>JEUDI</u>								
<u>17/04/25</u>	••••		••••	••••	••••		••••	
VENDREDI								
<u>18/04/25</u>				••••	••••		••••	

Nous donnons l'autorisation à notre enfant de participer aux sorties éducatives proposées cette semaine-là dans le cadre du devoir
mémoriel.
A